Réunion du Conseil Municipal

du Lundi 03 avril 2023 à 19 h00

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mil vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Etaient présents : Michel CASMARET - Américo DA SILVA - Annick DEMENUS – Serge DOSDA - Nadia HAMAMA - Philippe HANRION - Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER - Charly LOUIS - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT – Gilbert MONELLE – Myriam TESSARI – Olivier ZDUN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Américo DA SILVA

Ordre du jour

(1) (7.2) Taux d'imposition 2023 des 3 taxes directes locales
(2) (7.5) Subventions de fonctionnement 2023
(3) (7.1) Approbation des comptes de gestions 2022
(4) (7.1) COMMUNE – Compte Administratif 2022 et affectation du résultat
(5) (7.1) COMMUNE – Budget primitif M14 2023
(6) (5.3) Attributions des adjoints et commissions communales – modifications
(7) (7.5) Réfection d'enrobé usoirs rue de la mairie - demande de subventions
(8) (7.5) Signalisation horizontale et verticale - demande de subventions
(9) Divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2023
Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
− **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.

11/2023 - Taux d'imposition 2023 des 3 taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2023 :

- Taxe habitation : 11.46 % (hors résidences principales)
- Foncier bâti : 29.61 % (15.35% taux communal et 14.26% taux départemental)
- Foncier non bâti : 56.16 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales pour 2023 et de fixer les taux comme énoncé ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

12/2023 – Subventions de fonctionnement 2023

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les subventions suivantes :

- Amicale Donneurs Sang BH 200.00 €
- Amicale des conseillers 1000.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers Koenigsmacker 300,00 €
- J.S.P (Jeunes sapeurs-pompiers) 200.00 €
- APEI THIONVILLE 750.00 €
- APOLO J 300.00 €
- ASS Franç contre les myopathies 100.00 €
- ASS VIE LIBRE 50.00 €
- ASS Sclérose en plaques 150.00 €
- La croix rouge française 150.00 €
- La pédiatrie enchantée 100.00 €
- Les restaurants du cœur 200.00 €
- Ligue nation contre le cancer 150.00 €
- Mission Locale 50.00 €
- Secours catholique 50.00 €
- Secours populaire Français 50.00 €
- V.M.E.H. de Thionville 50.00 €
- Une rose un espoir 100.00 €
- UNC Thionville et Environs 100.00 €
- Téléthon 100.00 €
- SPA 100.00 €
- AFPR 100.00 €
- Chiens Guide de l'Est 100.00 €

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

13/2023 – COMMUNE Approbation des comptes de gestions 2022

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le compte de gestion de la commune de l'exercice 2022, dressé par le Trésorier Municipal du SGC HAYANGE, celui-ci étant identique au compte administratif correspondant.

14/2023 – COMMUNE – Compte Administratif 2022 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Myriam TESSARI, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Philippe HANRION, Maire, après s'être retiré de la séance, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 468 353.98 €
- Recettes réalisées : 450 473.83 €
- Excédent reporté 2021 + 292 687.18 €
- **Résultat fonctionnement 2021 + 274 807.03 € (excédent)**

Section d'investissement :

- Dépenses réalisées : 90 512.24 €
- Recettes réalisées : 24 263.71 €
- Excédent reporté 2021 + 25 557.29 €
- **Résultat investissement 2022 - 40 691.24 € (déficit)**
- **RAR 74 000.00 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

- APPROUVE le CA 2022 de la commune
- DECIDE d'affecter au B.P. 2023 de la commune l'excédent de fonctionnement de 2022 de la façon suivante :
  - au compte 1068 affectation en réserve investissement + 114 691.24 €
  - au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté + 160 115.79 €

15/2023 – COMMUNE – Budget primitif 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif de la commune pour 2023 :

Le budget primitif s'élève à :

- ✓ En fonctionnement (dépenses et recettes équilibrées) : **605 945.79 €**
- ✓ En Investissement (dépenses et recettes équilibrées) : **189 691.24 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE les propositions du maire décrites ci-dessus pour le BP de la commune 2023.

16/2023 – Attributions des adjoints et désignation des membres des commissions communales – modifications

A. ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS

1er Adjoint : Myriam TESSARI

- Délégué communautaire suppléant
- PLU – Aménagement du territoire
- Affaires scolaires
- Jeunesse et sport
- Correspondante incendie et secours
- Correspondante de la cité et du lotissement de la Canner

2ème Adjoint : Jean-Paul LAUER

- Personnel communal
- Tranquillité et sécurité publique
- Travaux, entretien, maintenance, cimetière et dépositoire
- Appels d'offres et adjudications
- Forêt communale

3ème Adjoint : Annick DEMENUS

- Transition écologique, tourisme, nature, forêt
- Rénovation énergétique
- Culture, animations et bibliothèque
- Correspondant gendarmerie
- Correspondant du lotissement

4ème Adjoint : Régine MATHOUILLOT.

- Communication
- CCAS
- Espace socio-culturel Serge Soulet
- Correspondante du village
- Relation avec les associations, fêtes et cérémonies

B. MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Transition écologique, tourisme, nature, forêt** : Philippe HANRION – Annick DEMENUS – Jean-Paul LAUER – Olivier ZDUN – Charli LOUIS – Serge DOSDA- Michel CASMARET
- **Rénovation énergétique** : Philippe HANRION – Annick DEMENUS – Michel CASMARET – Américo DA SILVA – Jean-Jacques MACRELLE – Serge DOSDA
- **Culture, animation et bibliothèque :** : Philippe HANRION – Annick DEMENUS - Régine MATHOUILLOT
- **Tranquillité et sécurité publique :** Philippe HANRION **–** Annick DEMENUS - Charly LOUIS - Jean-Paul LAUER – Serge DOSDA
- **Travaux, entretien, maintenance, cimetière et dépositoire :** Philippe HANRION – Jean-Paul LAUER– Myriam TESSARI **–** Annick DEMENUS – Charly LOUIS – Gilbert MONELLE – Olivier ZDUN – Régine MATHOUILLOT – Yann KNIPPER – Serge DOSDA
- **Appels d'offres et adjudications :** Philippe HANRION **–** Charly LOUIS – Jean-Paul LAUER – Gilbert MONELLE – Olivier ZDUN - Américo DA SILVA
- **P.L.U. aménagement du territoire :** Philippe HANRION **-** Myriam TESSARI - Michel CASMARET – Nadia HAMAMA - Régine MATHOUILLOT – Charly LOUIS - Américo DA SILVA
- **Affaires scolaires :** Philippe HANRION – Myriam TESSARI - Régine MATHOUILLOT – Charly LOUIS – Nadia HAMAMA **–** Annick DEMENUS – Nadine MACRELLE
- **Jeunesse et sport :** Philippe HANRION - Myriam TESSARI - Régine MATHOUILLOT – Charly LOUIS– Nadine MACRELLE - Jean-Paul LAUER – Jean-Jacques MACRELLE - Serge DOSDA
- **Relation avec les associations, fêtes et cérémonies :** Philippe HANRION - Myriam TESSARI - Régine MATHOUILLOT – Charly LOUIS– Nadine MACRELLE - Jean-Paul LAUER – Jean-Jacques MACRELLE - Serge DOSDA
- **Communication :** Philippe HANRION - Régine MATHOUILLOT – Nadia HAMAMA – Gilbert MONELLE
- **Commission listes électorales :** Yann KNIPPER – René ZENNER – Marie Françoise ZECH
- **Correspondant défense :** Serge DOSDA

- **Correspondant gendarmerie :** Annick DEMENUS - Philippe HANRION (suppl) - Jean-Paul LAUER(suppl) – Myriam TESSARI(suppl) – Régine MATHOUILLOT(suppl)

- **Correspondant incendie et secours :** Myriam TESSARI - Philippe HANRION (suppl)

17/2023 – Réfection d'enrobé usoirs rue de la mairie - Demande de subventions

Vu la délibération du 17/12/2021 ;
Considérant la revalorisation des devis ;
Considérant le report de la DETR concernant ce projet ;

Le Maire rappelle que le revêtement des usoirs rue de la mairie est dégradé, il est décidé de procéder à la réfection des enrobés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de:

- retenir le devis de la Sté MOLARO d'un montant de :
  13 417.35 € H.T. 16 100.82 € T.T.C.
- Solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R.
- Solliciter une subvention de la Région Grand Est.
- Prévoir le plan de financement comme suit :
  - Devis total : 13 417.35 € H.T. 16 100.82 € T.T.C
  - Subvention sollicitée DETR : 5 241.41 € (39% ht)
  - Subvention sollicitée Région : 4 025.21 € (30% ht)
  - Part communale : 4 150.73 € H.T. 4 980.88 € T.T.C
- Mandater le maire à signer tous les documents s'y afférents.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2023 de la commune

18/2023 – Signalisation routière horizontale et verticale - demande de subventions

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de:

- De procéder à la réfection des passages piéton et de la ligne axial pour donner suite aux travaux des enrobés prévus par le conseil départemental dans le cadre de l'entretien des routes ainsi que la mise à jour des panneaux du village.
- De retenir le devis de la Sté Signature pour un montant de 10 909.73 € HT.
- De solliciter une subvention départementale dans le cadre de l'A.M.I.S.U.R.
- De prévoir ce plan de financement :
  - Devis total : 10 909.73 € H.T. 13 091.68 € T.T.C.
  - Subvention sollicitée : 30% 3 272.92 €
  - Part communale : 7 636.81€ H.T. 9 164.17 € T.T.C.
- De mandater le Maire pour la signature des documents nécessaires.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2023 de la commune

Liste des délibérations du 03 avril 2023 :

(1) (7.2) Taux d'imposition 2023 des 3 taxes directes locales
(2) (7.5) Subventions de fonctionnement 2023
(3) (7.1) Approbation des comptes de gestions 2022
(4) (7.1) COMMUNE – Compte Administratif 2022 et affectation du résultat
(5) (7.1) COMMUNE – Budget primitif M14 2023
(6) (5.3) Attributions des adjoints et commissions communales – modifications
(7) (7.5) Réfection d'enrobé - rue de la mairie
(8) (7.5) Signalisation horizontale et verticale
(9) Divers

INFORMATIONS DIVERSES

- Réorganisation association Elzange Football Club
- Appel à bénévoles décoration fin année
- Nettoyage de printemps 13.05.2023
- Manifestation Observation du ciel 26.05.2023
- Trail 27.05.2023
- Manche UFOLEP 11.06.2023
- Fête de l'Ecole 24.06.2023
- Pose du Phenix rue de la mairie

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, *Le Secrétaire de séance,*

Philippe HANRION *Américo DA SILVA*